



Dompainre



Madonne
et Lamerey

DOMPAIRE ACTU'

LES ECHOS de Madonne et Lamerey

Bulletin d'informations publié par les Communes de Dompainre et Madonne-et-Lamerey en 770 ex/n°59

L'automne est le
printemps de l'hiver.

Henri de Toulouse-Lautrec

Edition

Novembre décembre 2024

POUR UNE BONNE ORGANISATION DE L'EDITION DU BULLETIN
MERCİ DE RESPECTER LES DELAIS DE REMISE DES ARTICLES A LA MAIRIE

Pour rappel bulletin de janvier / février 2025, remise des articles pour le 15 décembre 2024

LE SECRETARIAT DE MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC

Mardi-jeudi-vendredi de 11h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 - Samedi de 9h00 à 11h00

Le maire et les adjoints reçoivent sur RDV uniquement.

03.29.36.50.54 – mairie.dompainre@wanadoo.fr – www.dompainre.fr

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

mardi 12 – lundi 25 novembre 2024

Lundis 9 et 23 décembre 2024

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi

9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Fermée le mercredi

Tous les membres étaient présents.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LELARGE

Reprise de la compétence périscolaire :

Le 1^o point de l'ordre du jour étant le transfert des compétences du Syndicat Scolaire, la séance commence en présence de Mme Nathalie BABOUHOT - Présidente de notre Communauté de communes Mirecourt-Dompaire et de M. Emmanuel MARCHAL- Président du Syndicat scolaire.

Depuis les dernières élections et le renouvellement de son conseil d'administration, le Syndicat scolaire a souhaité que la compétence équipement sportif soit reprise par la communauté de communes.

Le Syndicat scolaire possède en effet 2 compétences :

Une dite « obligatoire » qui est la gestion de l'équipement sportif, l'autre « facultative » qui est la gestion du périscolaire.

La Communauté de communes Mirecourt-Dompaire ayant la compétence pour la gestion des équipements sportifs : les 4 communes du Syndicat scolaire ne faisant pas partie de la Communauté de communes ne souhaitent plus participer au fonctionnement du gymnase pour la durée extra-scolaire.

Sur le principe la Communauté de communes a donné son accord de reprendre l'équipement et plusieurs réunions ont eu lieu afin de déterminer les clés de répartition des coûts de fonctionnement du gymnase entre temps scolaire et extra-scolaire.

Cette reprise devait être effective au 1 janvier 2025.

Mais les choses ne sont pas aussi simples administrativement et juridiquement. Il faut que le SIS transfère d'abord la compétence « facultative » du périscolaire avant celle « obligatoire » de la gestion de l'équipement sportif. Cette compétence périscolaire concerne l'encadrement des enfants des communes extérieures durant les heures de midi et dans l'attente des départs des bus.

Actuellement, la commune de Dompaire a déjà un service de garderie périscolaire avec un personnel et un encadrement compétent ainsi que des systèmes de gestion éprouvés, compatibles avec la CAF.

Madame BABOUHOT et Monsieur MARCHAL prennent successivement la parole pour présenter dans le détail, les modalités de ces transferts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de transfert de la compétence périscolaire à la commune.

Les coûts de fonctionnement de ce service ainsi que les éventuelles conséquences sur le personnel seront examinés sur la base des éléments communiqués par le SIS avant acceptation définitive.

Frais de fonctionnement des écoles :

Le budget global de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2023/2024 s'élève à 191 004,96 € en augmentation de 4,23% par rapport à l'année précédente notamment en raison des hausses des coûts des salaires.

Proposition est faite au Conseil municipal de ne pas modifier les tarifs qui avaient été augmentés l'an passé.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de l'année précédente.

Participation des communes extérieures pour le primaire : 810 € par enfant/an

Participation des communes extérieures pour la maternelle : 1 750 € par enfant/an.

DDFIP - Convention de recouvrement :

La Direction des Finances Publiques souhaite la mise en place d'une convention visant à mettre en place un recouvrement des titres de recettes plus efficace avec en particulier un seuil minimal d'engagement des actions selon leur nature.

Le second volet de la convention concerne les modalités pour les créances douteuses et les admissions en non-valeur (ANV).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention.

Modification des statuts de la CCMD :

La Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire ne souhaite plus exercer ses compétences pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur la commune de Mirecourt.

Une délibération du Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité cette décision le 25 juin 2024. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts de la CCMD.

Vente et échanges de terrains :

Un terrain privé à usage agricole se trouve enclavé entre 2 parcelles communales au lieu-dit « Médichamp » (zone d'activité située derrière l'entreprise NEALIA) et empêche l'installation d'une entreprise sur ce secteur. Après négociations, nous avons obtenu un accord d'échange de cette parcelle avec une partie de la parcelle voisine (8900 m²) et versement d'une contrepartie financière de 22 500 €. Les frais liés à cet échange seront pris en compte par le futur acquéreur.

L'acquéreur potentiel de la parcelle n° AC 86 souhaite acheter à la commune une partie de la parcelle n° 85 (environ 100 m²) pour avoir accès sur toute la largeur du terrain sur la route de Mirecourt. Le prix fixé est de 25€/m² avec frais de géomètre et de notaire à charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces transactions.

Création de poste :

Suite au départ en retraite de Mme Claudine MONDY-BELOT au 31 décembre 2024, il est nécessaire de créer un poste à temps partiel de 21,5h/semaine pour assurer son remplacement.

Approuvé à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle :

L'ensemble des travaux et des frais liés aux cérémonies des commémorations du 80° anniversaire de la libération étant à la charge de l'association pour le Souvenir de la Bataille de Dompaire – dans le but d'obtenir un financement optimal- M. le maire propose que la subvention de 2 700€ obtenue au titre de la participation du ministère des armées soit reversée à l'association sous forme de subvention exceptionnelle.

Approuvé à l'unanimité.

Approbation des rapports SI BOLON et SPL-XDEMAT :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable 2023 présenté par le syndicat des eaux du Bolon est approuvé à l'unanimité.

Notre conseil étant actionnaire de la société publique locale SPL-XDEMAT, il est appelé à se prononcer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société.

Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité.

ANIMATIONS MEDIATHEQUE



Heures d'ouverture en période scolaire : Mercredi de 9h30 à 12h/ 13h30 à 18h30
Vendredi de 14h à 19h - Samedi de 9h30 à 12h
Vacances scolaires : mercredi et vendredi fermeture à 18h

Mercredi 6 novembre/ 4 décembre
Histoires pour les tout-petits -10h

Les assistantes maternelles et les parents
En partenariat avec Carole LAMOULIER du RPE



Samedi 9 novembre/ 14 décembre
Atelier couture créative - 9h30 à 11h30
Renseignements et inscriptions auprès de Frédérique REGNAUD
d'Amaryllis Création au 03.29.31.97.04
Participation: 2€



Samedi 16 novembre/ 7 décembre
Création au crochet - 9h30 - 10h30 et 10h30 -11h30
Avec Danielle, sur réservation (matériel fourni)



Mercredi 13 novembre
Atelier de la calligraphie - 14h30

Viens découvrir les écritures d'ici et d'ailleurs avec Michèle CLAUDEL
A partir de 8 ans sur réservation



Mercredi 20 novembre
Les Brico 'histoires - 14h30

Histoires et bricolage : « Autour du monde »
Pour les enfants à partir de 3 ans avec un adulte.
Sur réservation



Samedi 30 novembre
Club de lecture - 10h à 11h30

Venez partager vos coups de cœur, passer un moment convivial,
découvrir et faire découvrir vos lectures,
mais aussi BD, films, musiques ou magazines ...



Mercredi 11 décembre
Les Brico 'histoires - 10h

Histoires et bricolages : vive les fêtes !
Pour les enfants à partir de 5 ans avec un adulte
Sur réservation



ANIMATIONS MEDIATHEQUE



Du samedi 14 septembre 2024

Claudine C :

Un animal sauvage/ Joel Dicker ****
Un coup de soleil/ Serena Giuliano ****
Trois vies par semaine/ Michel Bussi ****

Colette :

Triangle Noir/ Niko Tackian ***
Les extraordinaires/ Julien Sandrel ****
Avant de sombrer/ Cyril Carrère ****

Claudine M :

La fileuse de verre/ Tracy Chevalier ****
Ma vie de cafard/ Joyce Carol Oates ****

Anne-Marie :

Le cercle des derniers libraires/ Sylvie Baron ****
Et vous passerez comme les vents fous/ Clara Arnaud ****

Marie Christine :

Je serai Là/ L'homme Etoilé ****
évache au fil du temp/ Marie- Lou Clairet ****
Les chats ont neuf vies et moi j'en ai deux/ Julien Aimé ****

Vous aimez la lecture, le cinéma ? Vous voulez discuter ou échanger ou simplement écouter ?
Venez partager vos coups de cœur en toute convivialité. Animation pour tous, adhérent ou pas à la médiathèque.



Prochaine séance : samedi 30 novembre 2024

INSCRIPTIONS POUR LES AFFOUAGES

Les personnes souhaitant participer aux affouages sont invitées à s'inscrire en mairie avant fin décembre, date du tirage au sort des lots.

Les lots sont de 10 ou 20 stères au prix inchangé de 8€ le stère pour les habitants de Dompaire et de 10€ le stère pour les personnes extérieures à la commune.

INAUGURATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU MONUMENT GÉNÉRAL LECLERC

Le 30 août 2024, Mrs et Mmes Thomas Kupisz Sous-préfet de Neufchâteau, Daniel Gremillet et Jean Hingray Sénateurs des Vosges, Manon Deliot Conseillère régionale Grand-est, Carole Thiébaud-Gaudé Conseillère départementale, les Maires et Jean-Claude Peureux Président de l'association pour le souvenir de la Bataille de Dompierre, se retrouvent au côté de Valérie Michel-Moreaux Préfète des Vosges qui coupe le ruban pour inaugurer les travaux d'aménagement du site.



Des travaux rondement menés qui transforment le site de ce musée de la 2ème DB à ciel ouvert, que constitue le monument Général Leclerc.



Les officiels, l'entreprise de travaux, le public qui participe à l'inauguration visitent ensuite le site. Jean Claude Peureux et Philippe Ferratier prennent ensuite la parole pour retracer les différentes étapes du projet d'aménagement ; initialisation, études, financement, attribution de marchés et réalisation des travaux. Puis Valérie Michel-Moreaux s'exprime pour conclure l'inauguration avant que les participants soient invités à un moment de convivialité.



UNE TRANSFORMATION RÉUSSIE DU SITE AINSI PRÊT À ACCUEILLIR LES
CÉRÉMONIES DU 80ÈME ANNIVERSAIRE

CÉRÉMONIES DU 80ÈME ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE DOMPAIRE ET DE LA LIBÉRATION

Cette année, du 7 au 15 septembre, cinq cérémonies commémoratives et quatre cérémonies d'inauguration de Bornes de la 2ème DB, organisées par l'Association pour le Souvenir de la Bataille de Dompain, ont lieu pour célébrer l'évènement important que constitue le 80ème Anniversaire de la Bataille et de la Libération du secteur de Dompain. Les cérémonies se déroulent en présence de nombreuses personnalités, des Autorités civiles et militaires et d'un public venu en nombre pour rendre hommage aux combattants de la 2ème DB et aux Héros Morts pour la France.

Madame Valérie Michel-Moreaux, Préfète des Vosges assiste aux cérémonies de Pierrefitte, Dompain puis Madonne-et-Lamerey.

Comme initiatrice de la matérialisation de la voie suivie par la 2ème DB, Madame Ghyslène Lebarbenchon, Maire de Saint-Martin-de-Varreville, contribue à l'inauguration des bornes qui jalonnent cette voie suivie de sa commune jusqu'à Strasbourg.

Le Général Jean-Paul Michel, Président de l'Association des Anciens de la 2ème DB et Président de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque rend hommage au Général Leclerc et à ses hommes qui ont tenu le serment de Koufra.

Les huit premières cérémonies sont dirigées par Monsieur Jean-Claude Peureux, Président de l'Association pour le Souvenir de la bataille de Dompain.

Samedi 7 septembre



Commémoration au Monument aux Morts
Bocquegney situé à côté de la Borne de la 2ème DB.



Commémoration à la stèle des « 43 gars de Leclerc »
Damas et Bettegney

Vendredi 13 septembre : Inauguration de la Borne de la 2ème DB à **Begnécourt**



Samedi 14 septembre

Inauguration de la Borne de la 2ème DB à
Velotte-et-Tatignécourt



Commémoration à la stèle Capitaine De Courson
Gelvécourt-et-Adompt



Commémoration au char Champagne
Ville-sur-Ilion



Inauguration de la Borne de la 2ème DB à **Pierrefitte** en présence de Mme Michel-Moreaux,
Préfète des Vosges



Dimanche 15 septembre : Inauguration de la Borne de la 2ème DB et de la stèle des soldats tués en même temps que le Lieutenant Guigon, à Dompierre.



Au centre de la photo,
Madame Catherine Massu,
veuve du Général Massu



Dimanche 15 septembre : la cérémonie principale au Monument Général Leclerc
La cérémonie est dirigée par Mme Blampain, responsable des cérémonies patriotiques à Épinal.



En premier plan de G à D : Manon Delio Conseillère Régionale Grand-Est, Nathalie Babouhot Présidente de la ComCom Mirecourt-Dompaire, Alain Mourot Maire de Madonne-et-Lamerey, Valérie Michel-Moreaux Préfète des Vosges, Daniel Gremillet Sénateur des Vosges, Carole Thiebaut Conseillère Départementale, le Général Jean-Paul Michel

Après M. Alain Mourot, le Général Jean-Paul Michel, Mme Ghyslène Lebarbenchon puis Mme Valérie-Moreaux s'expriment successivement.

Le Général Michel remercie les communes qui ont décidé de rénover le monument Général Leclerc. Dans son discours il évoque un fait nouveau qu'il a déjà cité dans ses précédentes allocutions, à savoir qu'il n'y a plus seulement la guerre aux portes de l'Europe mais qu'il y a aussi une menace à l'intérieur de la France. Il rend hommage au Général Leclerc et à ses hommes pour leur détermination et leur audace qui ont conduit à la victoire. Puis il précise que l'épopée Leclerc est une belle épopée.

Après le discours de M. Alain Mourot et du Général Michel, Mme Lebarbenchon lira le message que lui a confié M. Roger Le Neurès, dernier combattant Vosgien de la 2ème DB qui ne peut pas être des nôtres pour raison de santé.



Après les dépôts de gerbes suivent la Sonnerie aux Morts, la minute de silence, la Marseillaise, les remerciements des Officiels aux porte-drapeaux.



Le Piquet d'Honneur Militaire



la Musique Municipale de Dompain – Lamerey a animé toutes les commémorations et inaugurations précédentes de Bocquegney à Dompain. Au Monument Général Leclerc, la cérémonie est animée par la Noubu du 1^{er} Régiment de Tirailleurs d'Épinal.

À la fin de chaque cérémonie, la musique joue la Marche de la 2ème DB reprise en chœur par les officiels et le public. C'est une belle marque de patriotisme.

Nous remercions les organisateurs, le public venu en nombre, la musique Municipale Dompain-Lamerey, la Noubu, le Piquet d'Honneur, l'association Militaria de Vincey qui a accompagné les cérémonies et exposé ses véhicules à la salle polyvalente, le SPSP 88 (Musée des sapeurs-pompiers des Vosges) pour l'exposition des années 40, les organisateurs de la rando-cycliste, les exposants présents à la salle polyvalente dont Antonio Gacia qui dédicait sa magnifique image de la Bataille et de la Libération de Dompain, les bénévoles qui ont assuré le service pour le déjeuner du dimanche 15, Mr Rémi Bonnard pour son exposition,...

Remerciements particuliers aux enfants des écoles qui ont participé à l'inauguration des Bornes de la 2ème DB, aux dépôts de gerbes et ont chanté pendant les cérémonies sous la direction de leurs professeurs.

Il est en effet important que le devoir de mémoire soit relayé auprès des générations nouvelles.

MERCI À TOUS POUR CETTE BELLE RÉUSSITE DU 80ème ANNIVERSAIRE

Les Echos de Madame et Lamerey

Bulletin d'informations publié par la Commune de Madame-et-Lamerey
Edition NOVEMBRE – DECEMBRE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Le **25 septembre 2024** à 20h30, se sont réunis, à la Mairie de Madame-et-Lamerey, les membres du Conseil Municipal, exceptés Etienne DEMARCHE, Adeline MONDY et Claire THIEBAUT, excusés.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRECOURT / DOMPAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Mirecourt / Dompain, adopté le 12 juin 2024. Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2024 de la Communauté de Communes de Mirecourt / Dompain.

CONVENTION AVEC LES FINANCES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de signer la **Convention partenariale de sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales avec la DGFIP.**

ADHÉSION A LA COMPÉTENCE FACULTATIVE DITE A LA CARTE AUPRES DU SI DOMPAIRE

Visé l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ; vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16 ; visé le dernier arrêté modifiant les statuts ; vu l'arrêté préfectoral n° 728/60 du 17 février 1960 autorisant la création du Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Dompain, modifié en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 022/2024 du 28 mars 2024 ; considérant l'intérêt à adhérer à la compétence périscolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette modification.

ELECTRIFICATION RURALE : GENIE CIVIL DU RESEAU TELEPHONIQUE LORS DES TRAVAUX SUIVANTS : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DE LA GARE.

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux : enfouissement des réseaux secs rue de la Gare. Il précise que dans le cas d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le SDEV réalise le génie civil.



Par application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 juin 2018, le SDEV finance la surlargeur de fouille (réalisation de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel. Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet est estimé à 15 662,48 € HT et que la participation financière de la commune, selon la répartition citée ci-dessus, s'élèverait à 6 212,70 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la réalisation des travaux conformément au projet présenté, pour un montant prévisionnel de 15 662,48 € HT, et autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage. Il s'engage à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant le coût HT de fourniture et pose du matériel réellement installé dans le cadre du projet.

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2024

Le **08 octobre 2024** à 20h30, se sont réunis, à la Mairie de Madonne-et-Lamerey, les membres du Conseil Municipal, exceptés Céline MAIRE et Stéphane RELION, excusés.

POINTS LIES AUX FORETS DE MADONNE-ET-LAMEREY

- Exploitations 2023/2024 : ce sont environ 130 m³ de bois qui ont été exploités et vendus cette année ; aux coupes prévues à aménagement se sont aussi ajoutés beaucoup de bois dépérissant, notamment dans les chênes. Ces dépérissements sont dus aux sécheresses successives et aux attaques de chenilles processionnaires. 9 affouagistes ont réalisé du bois de chauffage, pour un total d'environ 130 stères.

- Exploitations 2024/2025 : deux coupes de régénération étaient prévues cet hiver en parcelle 5 et 16 ; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter d'un an la coupe de la parcelle 16 pour éviter d'avoir trop de bois si les dépérissements continuent. Les travaux de bûcheronnage et débardage seront, comme chaque année, confiés à l'entreprise Choffé de Damas-et-Bettegney. L'ONF assurera l'encadrement du chantier et le cubage et le classement des bois.

- État d'assiette 2025 : la parcelle 23 sera martelée cet hiver pour une exploitation l'hiver suivant.

- Travaux 2024/2025 : des dégagements sont prévus en parcelles 9, 12, 16, 14 et 15. Ces travaux seront effectués par le CFPPAF de Mirecourt par des apprenants en travaux sylvicoles. Un regarnis (remplacement des plants morts) sera effectué dans les parcelles 9 et 12 par les élèves du Lycée Agricole de Mirecourt.

A la question « *coupe-t-on trop dans la forêt communale de Madonne-et-Lamerey ?* » : d'après le document d'aménagement rédigé par l'ONF, validé en 2012 par le Conseil Municipal de l'époque, et valable jusqu'en 2031, la possibilité de récolte est de 460 m³/an. D'après notre technicien forestier territorial, nous sommes bien en-deçà, avec 3 années de récolte de "retard".

POINTS DIVERS

- ✓ Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et une voix contre, décide de récompenser, avec une carte cadeau, les lauréats du baccalauréat (général, professionnel et technologique) et du Diplôme National du Brevet, domiciliés à Madame-et-Lamerey et ayant obtenu leur diplôme en 2024. Le Conseil décide également d'étendre ces récompenses à d'autres diplômes, BEP et CAP, dépendants du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Agriculture.
- ✓ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le devis de l'entreprise CITEOS, pour le changement d'un lampadaire situé à proximité du Monument Leclerc, pour un montant de 660,00 € H.T.
- ✓ L'éclairage public de Madame a été endommagé suite aux événements climatiques survenus le 1^{er} août 2024 ; l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ayant été publié au Journal Officiel en date du 28 septembre 2024, le Conseil Municipal décide, en collaboration avec l'assureur de la commune, de solliciter la remise en état de l'éclairage, en lien avec les entreprises CITEOS et ENEDIS.
- ✓ Toujours concernant Madame, le Conseil Municipal décide de faire réaliser par l'entreprise TDE, un diagnostic des fossés et évacuations d'eaux pluviales.

AFFOUAGES 2024-2025

Comme les années précédentes, l'inscription pour les affouages aura lieu en Mairie, pendant les heures d'ouverture, **entre le 1^{er} et le 30 novembre 2024**.

Les affouages auront lieu en parcelle 2 (nettoyage) et en parcelles 18, 19 et 5.

Pour les houppiers et petits bois, il est possible de demander dès l'inscription jusqu'à 3 lots d'affouages. Le tarif reste inchangé, soit 60 € le lot de 10 stères.

Mairie de Madame et Lamerey

46 rue du Colombier

88270 MADONNE ET LAMEREY

Tél. : 03.29.36.61.44 - mairie.madonneetlamerey@orange.fr



Commune de Madame et Lamerey



DOMPAIRE U.S.T.T.



Dompaire tennis de table avec son président Pascal Meuret aidé par Pierre et Michael ont commencé cette nouvelle saison 2024/2025 avec des entraînements, du loisir et de la convivialité.

Ce n'est pas moins de 20 licenciés qui sont venus remplir le gymnase de la maison des associations autour de 6 tables. Le robot est pris d'assaut à chaque entraînement.

Nous comptons déjà 10 garçons et 10 filles à chaque entraînement.

2 adultes se sont joints également au groupe. 4 enfants de 7 ans s'entraînent avec Pascal.

chaque mardi et chaque jeudi. Le club pense déjà au futur challenge jeunes et se prépare pour cet événement. Le jeudi comporte un entraînement et une montée descente avec des lots pour la meilleure table.

Un goûter est déjà par le club plusieurs fois par mois.

Il est encore possible de s'inscrire, pour cela téléphoner à Pascal au 0607635911.

Pour tous renseignements

Pascal 06 07 63 59 11

pascal.meuret@sfr.fr



"On ne pouvait pas mieux faire concernant cette soirée insolite organisée à l'initiative de Valérie Eisen, comme un voyage scolaire, mais sans le trajet en bus.

45 participants avaient répondu présents à l'invitation pour cette visite de la brasserie musée de Ville sur Illon suivie d'une choucroute party.

Une visite passionnante, retraçant l'histoire de la brasserie, la présentation du matériel d'époque et les étapes de production de la boisson.

Je n'ai pas tout compris et pas tout retenu, sauf que Saint Arnould était le patron des brasseurs, que le symbole alchimique de la bière ressemble à s'y méprendre à l'étoile de David qui fait l'actualité du moment et les choux gras des chaînes d'info, et que la publicité d'alors, qu'on appelait "réclame" était aussi mensongère que celle d'aujourd'hui. Je n'ai jamais eu de montée de lait.

Après la visite, on a poursuivi par la dégustation d'une excellente choucroute."

Patrick Defranoux

Pascal JEANROY

"parfois égaré, jamais perdu"

0786885042

<http://cvdelagitte.over-blog.com/>

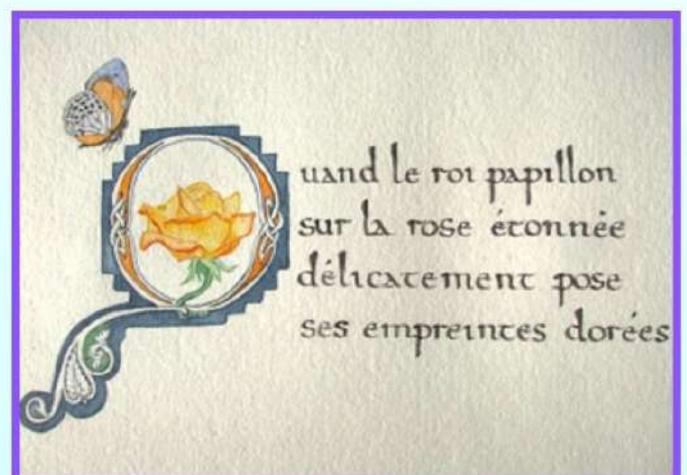
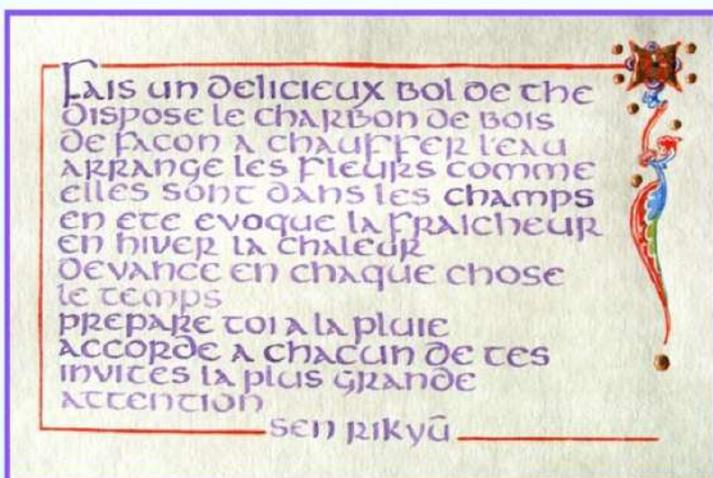




Du 6 au 30 novembre

EXPOSITION

Calligraphie de Michèle CLAUDEL



COMMUNES

DOMPAIRE

MADONNE & LAMEREY

Fête Nationale du 11 NOVEMBRE 2024

INVITATION

Vous êtes invité(e) à vous associer aux cérémonies de la Journée Nationale des Anciens Combattants qui marqueront le 106^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918.

LE PROGRAMME

- 10 h 30 *Office religieux*
- 11 h 30 *Départ en cortège depuis l'église Saint Nicolas jusqu'au Monument aux Morts avec la participation de l'Harmonie et des Sapeurs Pompiers.*
Lecture du message du Ministre des Anciens Combattants
Dépôt de gerbes – Minute de silence
Retour en cortège à la Salle Polyvalente

Tous les participants sont invités au vin d'honneur offert par les Municipalités de DOMPAIRE / MADONNE ET LAMEREY qui sera servi à la Salle Polyvalente à l'issue de la cérémonie.

Le Maire de DOMPAIRE
Philippe FERRATIER

Le Maire de MADONNE ET LAMEREY
Alain MOUROT

Dis-moi non, s'il-te-plaît

Un film de Anne Jochum

*Le Relais Petite Enfance vous propose un
ciné-échanges*

“Dis moi non, s’il te plaît” est un film de 23 minutes qui aborde l’importance des limites à donner à un enfant pour l’aider à grandir, l’aider à se construire.

Aujourd’hui, en effet, de nombreux parents ou éducateurs, cherchent réellement leur place et leur légitimité dans la société et les limites deviennent par conséquent plus difficiles à poser, limites qui sont pourtant incontournables dans l’éducation et l’accompagnement d’un enfant.

Dans un montage séquencé par des illustrations familiales et des scènes de vie collectives, l’intervention alternée d’une éducatrice Jeunes enfants et d’une psychologue clinicienne nous éclaire sur les fondements de la construction d’un enfant et de ses interactions avec le monde adulte.

Plusieurs enfants, âgés de 6 ans à 9 ans, interviennent régulièrement pour nous rappeler à leur tour, et souvent avec beaucoup de justesse, l’importance de ce NON, qui malgré ses contraintes, leur permet de ne pas “errer” dans le chemin de la vie

Entrée gratuite

Mardi 19 novembre à 20h
Salle culturelle à Dompaire
3 rue Charles Gérôme
2ème étage

**Dis-moi non
s’il te plaît**

"Cirrus Floccus"

Le Relais Petite Enfance vous propose ce spectacle

Le musicien et sa mandole (cousine de la mandoline) sont compagnons de voyage. Ils s'éveillent au son délicat de la Sanza (petit piano à pouce), dans un univers inconnu fait de légèreté et de douceur.

Profitant d'un moyen de transport peu habituel, un gros nuage vapoureux, ils partent explorer ce ciel éthéré.

Ils sont partis sans but et reviennent avec un petit trésor magique niché à côté du cœur.

Entrée gratuite

Samedi 30 novembre

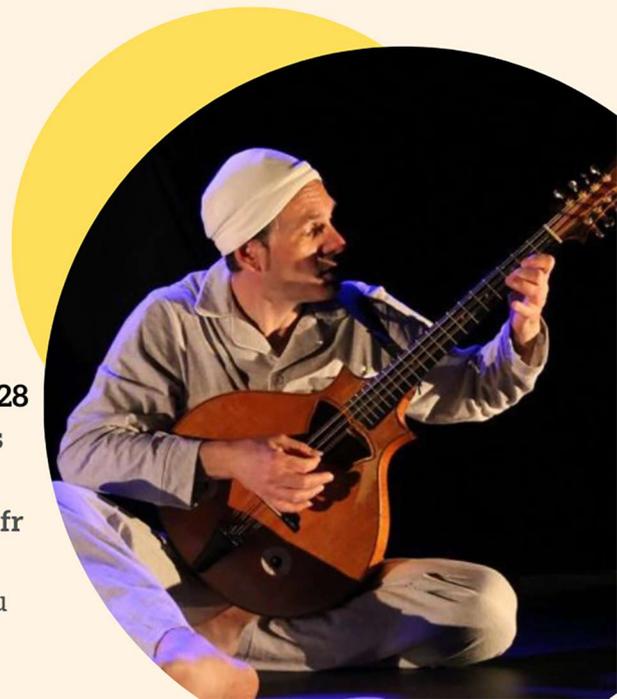
11h : salle culturelle à Dompaire

16h : centre social l'ArboréSens à Mirecourt

Réservation obligatoire avant le 28 novembre auprès des animatrices du RPE :

clamouline@ccmirecourtdompaire.fr
ou 06 08 98 76 78 (Dompaire)

ehiriart@ccmirecourtdompaire.fr ou
07 86 08 21 46 (Mirecourt)





AU BOUT DU ROULEAU

Une comédie en deux actes de **FRANCK DIDIER**



Mise en scène
**Corinne
Langevin**



SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024 | 20H00

DOMPAIRE • Salle culturelle - Cté communes

Réservations conseillées :
06.72.43.49.59

• Participation libre, au chapeau



INVITATION

Monsieur Guy PEROSE
Président du SIVU Centre de Secours

Monsieur Philippe FERRATIER
Maire de DOMPAIRE

Capitaine Jean-Philippe GOUTTE
Chef des CIS de DOMPAIRE

Adjudant-Chef Dominique GAUTON
Chef du CIS de HAROL/DOMMARTIN

Sergent-chef Jonathan ACCORSI
Chef du CIS de VILLE SUR ILLON

ont le plaisir de vous inviter aux cérémonies de



SAINTE BARBE

**SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024
À DOMPAIRE**

15 heures : Office religieux en l'église Saint Nicolas de DOMPAIRE

16 heures 15 : Prise d'armes Parking du Centre d'Incendie et de Secours de DOMPAIRE
Remise de Médailles et Remise de Galons

16 heures 45 : Allocutions et vin d'honneur au Centre d'Incendie et de Secours de DOMPAIRE

CINÉMA

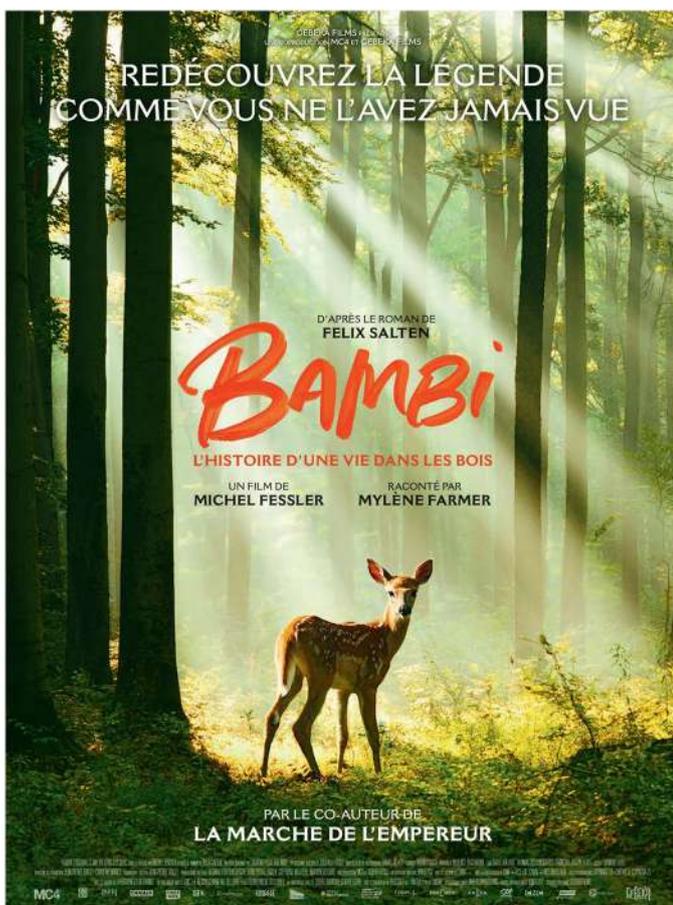


Jeudi 28 novembre

A la salle culturelle (Comcom)
au 3 rue Charles Gérôme à DOMPAIRE

A 18h00 :

A 20h00:



Tarifs:

Adulte : 6€ / Réduit* : 5,50€ / -14 ans : 4,50€

* Pass communautaire, groupe de 4 pers dont 2 adultes min,
bénéficiaire RSA, carte demandeur d'emploi ou carte ZAP



LA LAMADONIENNE

Participation de la
fanfare municipale
Dompaire/Lamerey

DEFILE DE LA

cortège de plus d'une
dizaine de chars et
groupes à pied.

SAINT-NICOLAS

vin chaud
chocolat et
brioche vous
attendent à
l'arrivée

DIMANCHE 1ER DECEMBRE

ATTENTION PARCOURS MODIFIE

DEPART 17H DES JARDINS RESAL.

PASSAGE A LA MAISON DE RETRAITE ,PUIS
DIRECTION RUE DIVISION LECLERC PREMIER

ARRET A LA MAIRIE DE DOMPAIRE, PUIS

ARRET A LA MAIRIE DE LAMEREY,

PASSAGE DE LA RUE DE LA CORVEE ET

LOTISSEMENT LA CROISSETTE VERS NOTRE

POINT D'ARRIVÉE A LA MAISON DES

ASSOCIATIONS DE DOMPAIRE

Les gens du coin présentent

Pic et piques et colle et rame



Une comédie de Claude HUSSON

VENDREDI 6 DÉCEMBRE ET SAMEDI 7 DÉCEMBRE À 20H30
SALLE CULTURELLE DE DOMPAIRE

Réservations : 06 31 54 13 77
Plein tarif : 7€ / Tarif réduit : 5€ / -12 ans : 3,5€

Alain est plasticien avec Olivier, son ami cardiologue, sa jolie maîtresse, Charlène et Monique, la dynamique épouse d'Olivier, ils partent faire une randonnée en montagne. Lors d'une halte, ils rencontrent 4 autres personnages hauts en couleurs. Entre ce maniaque de la liposuccion, une 'madame propre', un couple de jeunes mariés et un ancien militaire, cette aire de repos n'aura sans doute jamais si mal porté son nom. N'y a-t-il que la beauté dans la vie ? Et le mensonge dans tout ça...



**ORCHESTRE HARMONIE ET
BATTERIE FANFARE
DOMPAIRE - LAMEREY**

**CONCERT SAINTE
CECILE
DIMANCHE 15
DECEMBRE 2024
À 15h30
Salle Polyvalente
DOMPAIRE**



CINÉMA

Communauté
de Communes

Mirecourt

Dompaire

Mardi 17 décembre

A 18h00 :



A la salle
polyvalente à
DOMPAIRE
(195 rue des Grands
jardins)

Vente de boissons et
gourmandises par
l'association les amis
de l'école de
Dompaire.

Les enfants de moins de 10 ans
doivent obligatoirement être
accompagnés d'un adulte.

Tarifs:

Adulte : 6€ / Réduit* : 5,50€ / -14 ans : 4,50€

* Pass communautaire, groupe de 4 pers dont 2 adultes min,
bénéficiaire RSA, carte demandeur d'emploi ou carte ZAP



LA THEMATIQUE DU MOIS: HALLOWEEN



Comment éviter les pièges numériques effrayants
Virus, ransomware, phishing

Alors que l'ombre d'Halloween s'étend en cette période, il n'y a pas que les monstres et les sorcières qui rôdent dans la nuit... Sur internet aussi, les esprits malveillants sont à l'affût. Les pirates informatiques, semblables à des vampires numériques, cherchent à siphonner vos informations personnelles et financières. En cette période effrayante, il est plus que jamais essentiel de se protéger contre les « fantômes » du web : virus, ransomware et phishing.

Dans cette lettre, nous allons partager avec vous quelques conseils simples pour éloigner ces créatures digitales et vous assurer une cybersécurité à toute épreuve.

1. Méfiez vous des emails « fantômes » (phishing)

Les pirates se déguisent souvent en contact de confiance pour vous envoyer des emails frauduleux. Avant de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe, vérifiez toujours l'adresse des emails de l'expéditeur. Ne donnez jamais d'informations sensibles par email.

2. Utilisez des mots de passe « ensorcelés » (robustes et uniques)

Choisissez des mots de passe complexes et uniques pour chaque compte. Combinez des lettres, des chiffres et des symboles. Pour plus de sécurité, utilisez un gestionnaire de mots de passe pour ne pas avoir à vous souvenir de tous.

3. Doublez la protection avec une amulette magique (authentification à 2 facteurs)

Activez l'authentification à deux facteurs (2FA) sur vos comptes. Même si un pirate obtient votre mot de passe, cette couche supplémentaire de sécurité (comme un code envoyé sur votre téléphone) l'empêchera d'accéder à vos données.

4. Mettez à jour vos sorts (logiciels) régulièrement

Les « failles de sécurité » sont comme des portes laissées ouvertes aux attaques. Assurez-vous que votre système d'exploitation, vos logiciels et vos antivirus sont toujours à jour pour bénéficier des dernières protections.

5. Utilisez un bouclier de protection (antivirus et pare feu)

Un bon logiciel antivirus et un pare-feu vous protègent des virus et malwares. Ils surveillent en continu votre ordinateur et bloquent toute activité suspecte avant qu'elle ne puisse causer des dégâts.

6. Evitez les lieux hantés (réseaux Wi-Fi publics non sécurisés)

Les réseaux Wi-Fi publics, comme ceux des cafés ou des hôtels, sont souvent non sécurisés. Si vous devez les utiliser, évitez d'y consulter des informations sensibles. Utilisez un VPN pour masquer votre activité en ligne et la sécuriser.

7. Sauvegardez vos données pour éviter la malédiction des ransomwares

Faites régulièrement des sauvegardes de vos données importantes sur un support externe ou dans le cloud. En cas d'attaque de ransomware, vous pourrez restaurer vos fichiers sans payer de rançon.



Région de gendarmerie du Grand Est
LA LETTRE CYBER en région Grand Est
Directeur de la publication: UGO G. KEM
Responsable éditorial: COLLE GRAY
Rédacteur: ARI E. DUBOIS
Si vous souhaitez recevoir cette lettre, envoyez un mail à :
gendarmerie@grandest.gouv.fr
Mise en ligne: gendarmerie@grandest.gouv.fr

Suivez l'actualité de la gendarmerie:



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES

LA COOPERATION INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Depuis le loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, et la **naissance du service public de distribution d'électricité**, les Communes ont acquis une compétence générale en la matière et peuvent concéder cette activité ou la conserver en régie.

Au sortir de la première guerre mondiale, la France connaît une croissance forte et l'énergie électrique se développe notamment dans les usages du quotidien des foyers urbains (appareils ménagers, éclairage public). Mais le monde rural s'organise et les **petites communes décident de se regrouper en syndicats intercommunaux** pour faciliter les démarches. En 1934, ce sont ainsi 1 674 syndicats d'électrification que compte le territoire français. Pour les Vosges, une douzaine de ces syndicats ont vu le jour dans les années 1920.

La taille de ces syndicats était très hétérogène, le plus petit comptant 4 communes et le plus important comptant 196 communes à la date de sa dissolution.

LA CREATION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL : 30 ANS DEJA

En 1994, 59 Communes et 9 Syndicats intercommunaux ont décidé de se regrouper au sein du **Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (SMDEV)**, créé par **arrêté préfectoral en date du 08 décembre 1994**, et représentant ainsi les 3% des communes vosgiennes. Dans les années suivantes, la plupart des autres communes du Département ont adhéré successivement à ce Syndicat, qui était uniquement autorisé concédante ; les collectivités adhérentes conservant la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Enfin, pour motiver les dernières communes isolées à prendre à bras le corps cette compétence d'organisation des réseaux, le Législateur, par la loi du 07 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, a incité fortement à la **création d'une Autorité Organisatrice unique sur chaque Département**. Mise en place au 1er janvier 2008, celle-ci exerce l'ensemble des missions relatives à la distribution d'électricité, à savoir d'une part le pouvoir concédant, et d'autre part la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification. Puis le processus de Départementalisation s'est achevé avec la dissolution des Syndicats intercommunaux dits primaires, et l'adhésion de l'ensemble des Communes Vosgiennes.

Toutes ces modifications ont alors été prises en compte dans la rédaction des Statuts du Syndicat, composé exclusivement de communes, et devenu alors **Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, par arrêté préfectoral en date du 08 mars 2018**.



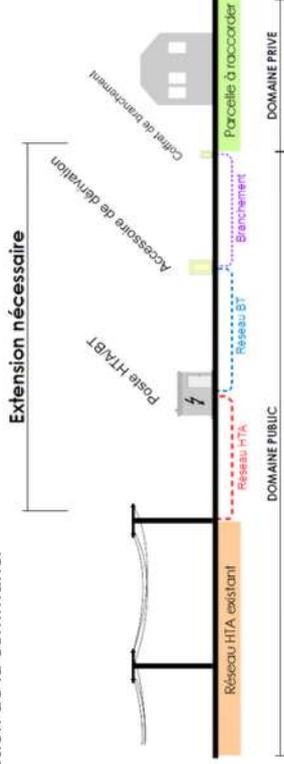
SDEV
28 Rue de la Clé d'Or
BP 142
88004 EPINAL cedex
03.29.29.19.60
sdev@sdev88.fr

Aujourd'hui, le Syndicat, maître d'ouvrage de nombreux travaux, investit près de **13 millions d'euros par an** pour l'**amélioration des réseaux de distribution électrique et d'éclairage public**. Ainsi, en 2023, les équipes ont réalisé :

- 28 ➔ **6 334 000 €** enfouissements
- 7 ➔ **1 021 000 €** sécurisations
- 90 ➔ **2 023 000 €** extensions
- 12 ➔ **428 000 €** rénovations d'éclairage public
- 30 ➔ **2 352 000 €** renforcements
- ➔ **747 000 €** Fourniture de matériel d'éclairage public

Point info :

En application de la loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), le **coût d'une extension de réseau électrique** pour alimenter une parcelle (exemple d'une nouvelle construction) est à la **charge exclusive du demandeur** ; il n'y a plus de participation de la commune.



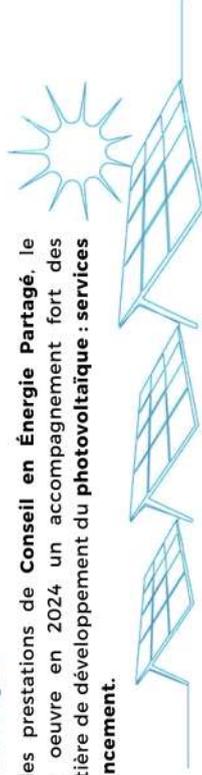
LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Au 31 décembre 2023, le S.D.E.V. était le **premier aménageur du territoire vosgien** en matière de mobilité verte, avec une **centaine de points de charge installés**.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En complément des prestations de **Conseil en Énergie Partagé**, le S.D.E.V. a mis en oeuvre en 2024 un accompagnement fort des collectivités en matière de développement du **photovoltaïque : services d'ingénierie et financement**.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au delà des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public, le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la **continuité et la qualité du service**, en leur apportant son expertise pour **optimiser la gestion de leur réseau**, grâce au service d'entretien préventif et curatif de ces installations.

Actuellement : 23 000 points lumineux sur 187 communes

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez, les travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie de DOMPAIRE sont en cours et se déroulent plutôt bien.

L'entreprise nous informe que la fermeture complète du site aura lieu du lundi 18 novembre 2024 jusqu'à la fin de l'année. Nous espérons réouvrir pour Noël mais cela dépendra de l'avancée des travaux, de la météo et des aléas que nous pourrions rencontrer.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Afin de permettre aux usagers d'utiliser le service au maximum, la déchèterie de Dompain sera exceptionnellement ouverte les mercredis 6 et 13 novembre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les particuliers pourront accéder aux déchèteries du SICOTRAL (Darnay et Bains les Bains) et sur présentation du PASS communautaire* à celle de Mirecourt uniquement pendant la durée des travaux de la déchèterie de Dompain.

Pour se procurer le PASS communautaire, les habitants devront se rapprocher de la mairie avec les documents nécessaires.

Nous avons bien noté votre inscription à la collecte d'objets encombrants, vous trouverez en pièce jointe le document que vous pouvez diffuser aux habitants mentionnant la date de collecte, la liste des déchets acceptés et les informations pour s'inscrire auprès de nos services.

Concernant les professionnels et les gros producteurs de déchets nous avons pris contact avec eux pour leur proposer un service parallèle.

Nous vous remercions de communiquer ces informations auprès de vos habitants, nous sommes conscients que cela peut causer quelques désagréments mais c'est pour la bonne cause, nous pourrions enfin accueillir les usagers dans de bonnes conditions.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement,
L'équipe du SICOTRAL

SICOTRAL

2, voie de chaume
88260 LERRAIN

Tél : 03/29/07/53/18

www.sicotral-vosges.com

2, voie de Chaume - 88 260 Lerrain
03 29 07 53 18 / contact@sicotral.fr

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Collecte au porte à porte DES OBJETS ENCOMBRANTS

Le mercredi 11 Décembre 2024

Pour les communes de :
Madonne et Lameray et Dompain

INSCRIPTION OBLIGATOIRE auprès du SICOTRAL avant le vendredi 29 novembre 2024

La collecte est prévue ce jour, si nous n'arrivons pas à la finir dans la journée, elle sera terminée le lendemain.

Madame, Monsieur,

Le SICOTRAL vous propose une collecte d'objets « encombrants » dont la liste précise est définie ci-dessous :

Les déchets acceptés :

Meubles	En bois, en plastique, en ferraille : armoire, commode, sommier, lit, matelas, table, chaise, salon de jardin, transat, meuble d'appoint, canapé, fauteuil, buffet
Bois	Palette, portail, volet, porte, encadrement de fenêtre (sans vitre), panneau aggloméré.
Ferraille	Tôle, barbelé, grillage, vélo, tondeuse, motoculteur, baignoire en fonte, cuve, fourneau, tubage inox, porte, portail, volets.
Gros Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, four, gazinière, hotte, lave-linge, sèche-linge, chauffe-eau, radiateur.
Encombrants	Baignoire en fibre, bac de douche en plastique, mobilier extérieur pour enfant.

Tous les déchets non cités dans la liste seront refusés.

Cette collecte ne prend pas en charge les vide-maisons et les travaux de construction ou de rénovation.

Si vous êtes intéressé par cette collecte, merci de vous inscrire avant le vendredi 29 novembre

2024 au SICOTRAL par mail ou par téléphone en indiquant votre adresse exacte et la nature de vos déchets. Afin que la collecte se passe dans de bonnes conditions, merci de prendre en compte ces quelques indications :

- Seuls les objets destinés à être enlevés seront déposés la veille du jour de collecte, bien en vue, en bordure de propriété. Cette collecte s'effectue avec une grue, merci de ne pas déposer les objets sous des fils téléphoniques, obstacles situés en hauteur ou contre une murette.
- Les déchets doivent être présentés de façon ordonnée, prétriés, afin d'occuper un espace public aussi faible que possible. Ils doivent être facilement collectables.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



France Services
Proche de vous au quotidien

UN GUICHET UNIQUE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Nos agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans toutes vos démarches et constitution de dossiers dans les domaines suivants : santé, formation, emploi, retraite, justice, logement, état civil, accès au droit.

Service gratuit et ouvert à tous.

MIRECOURT, 9 rue des Pampres :

Lundi, jeudi, vendredi 9h-11h30 et 13h30-16h30

Mardi 9h-16h30

Mercredi 9h-11h30 et sur rdv 13h30-16h30

03 29 37 10 35

DOMPAIRE

3 rue Charles Gérôme :

Lundi au vendredi 8h30-12h

03 29 36 69 99

Ateliers coanimés avec le conseiller numérique :

Infos au **06 77 66 09 58**

HAROL : 2^e et 4^e jeudi 14h-16h

BOUXURULLES : 1^{er} mardi 14h-16h

BAUDRICOURT : 3^e mardi 14h-16h

BOUXIERES-AUX-BOIS : 3^e jeudi 14h-16h



Le conseiller numérique reçoit également sur rdv toute la semaine et propose des ateliers collectifs le vendredi de 14h à 16h à Mirecourt.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes



INFORMATIONS UTILES

MAIRIE DE DOMPAIRE

Mardi jeudi vendredi de 11h00 à 12h00 – 15h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00
Samedi de 9h00 à 11h00

☎ 03 29 36 50 54 - mairie.dompaire@wanadoo.fr

MAIRIE DE MADONNE & LAMEREY

Lundi de 11h à 12h – 14h à 15h
Mardi de 11h à 12h

Jeudi de 11h à 12h – 14h à 15h,
Vendredi de 11h à 12h – 14h à 15h

☎ 03 29 36 61 44

Alain MOUROT 06 70 21 02 83
Claire THIEBAUT 06 83 12 63 17

Stéphane RELION 07 78 34 12 22
Jean Marc OUDET 06 87 34 75 82

GARDERIE PERISCOLAIRE DE DOMPAIRE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 - 16h10 à 19h00

MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE DOMPAIRE

Mercredi de 9h30 à 12h00 - 13h30 à 18h30 Vendredi de 14h à 19h
Vacances scolaires, fermeture à 18h les mercredis et vendredis
Samedi de 9h30 à 12h > toute l'année

☎ 03 29 34 67 57 - bibliotheque-dompaire@orange.fr - <http://dompaire-harol.bibli.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRECOURT-DOMPAIRE

Site Dompaire – 3 Rue Charles Gérôme – 88270 DOMPAIRE
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

☎ 03 29 36 69 99

FRANCE SERVICES

Lundi au vendredi 8h30 à 12h

☎ 03 29 36 69 99- msapdompaire@ccmirecourtdompaire.fr

Mise à disposition de matériel informatique, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne, permanences de partenaires sur RDV :

Assistante sociale. RONSTALDER Léa ☎ 03 29 38 54 55

Mission locale. DIELENSEGER Sandrine ☎ 03 29 82 23 05

Conciliateur de justice ☎ 03 29 36 69 99

SERVICES PROPOSES

M.S.V.S : Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale MIRECOURT

☎ 03 29 38 54 55